

DÉCÈS

de

Alfred Joseph

Victor

Nélis



référéillet

L'an mil neuf cent neuf le vingt quatrième jour du mois de
février à dix heures du matin pardevant nous Alexandre
Baras Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
de Hamusche arrondissement judiciaire de Huz Province de
Liège ont comparu Jacques Nélis cultivateur âgé de cinquante
neuf ans, père du défunt Pseudome Nélis cultivateur âgé de quarante
cinq ans, tous les deux domiciliés à Hamusche
Ce dernier voisin du défunt ci après dénommé lesquels nous
ont déclaré que Hier à sept heures
du soir est décédé en cette commune en la demeure
de son père Alfred Joseph Victor Nélis cultivateur sans profession
âgé de un an dix huit mois domicilié à Hamusche le
dix huit Octobre mil neuf cent sept, fils du premier compa-
rant Elise Moiriel, son épouse ménagère domiciliée au
dit Hamusche

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé
avec nous

J. D. Mabeque J. Nélis

A. Baras

Volume 1

Folio 12

Case 5

du Registre de population.

DÉCÈS
de

M^{re} Antoine Cheris
Marie Ghislaine
Delatte



L'an mil neuf cent neuf le quatrième jour du mois de
Mars à dix heures du matin pardevant nous Alexandre
Baras Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
de Hamusech arrondissement judiciaire de Huy Province de
Liège ont comparu Joseph Delatte escripteur âgé de cent neuf
ans son père de défunt et Prudence Marbagne sœur de chambre
âgée de quarante cinq ans, tous les deux domiciliés à Hamusech
ce dernier voisin de la défunte ci après dénommées lesquels nous
ont déclaré que Hier à trois
heures de ce jour est décédée en cette commune en la demeure de
son père M^{re} Antoine Cheris Marie Ghislaine Delatte
celibataire sans profession âgée de quatre mois domiciliée
à Hamusech le dix Novembre mil neuf cent huit fille
du premier mariage de Marie Cheris Chironet son
épouse, ménagère domiciliée au dit Hamusech

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé
avec nous

Joseph Delatte
D. A. Marbagne

A. Baras

Volume 1
Folio 95
Case 19
du Registre de population.

N^o

3

DÉCÈS

de

Eudonie Albertine

Fardeux

veuve de

Mathieu Prédéric Rousseau

Volume 1

Folio 44

Case 1

du Registre de population.

L'an mil neuf cent neuf le quatorzième jour du mois de
Mars à onze heures du matin pardevant nous Alexandre
Baras Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
de Hamusech arrondissement judiciaire de Huy Province de
Liège ont comparu Dieudonné Nabarac garde champêtre âgé de
quarante-cinq ans et Joseph Delatte, delirateur âgé de trente
neuf ans, tous les deux domiciliés à Hamusech et voisins
de la défunte ci après dénommée lesquels nous
ont déclaré que Aujourd'hui à cinq
heures du matin est décédée en cette commune en la demeure
Eudonie Albertine Fardeux, sans profession, âgée de septante-un
ans quatre mois et demi domiciliée à Hamusech, née à
Burdinne le vingt-un Octobre mil huit cent sept, fille
Albert Joseph Fardeux et de Henriette Joseph Renard, son
épouse, décédée veuve de Mathieu Prédéric Rousseau.

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé
avec nous

Joseph Delatte
A. D. Nabarac

A. Baras.

N^o 4

DÉCÈS

de

Marie Chères

Nélis

^{épouse de}
Louis Gossiaux

L'an mil neuf cent neuf le vingt huitième jour du mois de
Mai à onze heures du matin pardevant nous Alexandre
Baras, procureur muni — officier public de l'état civil de la commune
de Hammesche — arrondissement judiciaire de Huy — Province de
Liege ont comparu Louis Gossiaux, cultivateur, âgé de cinquante
huit ans, époux de la défunte et Hubert Heurant, cultivateur, âgé
de trente sept ans, sous les deux domiciles à Hammesche
ce dernier voisin — de la défunte ci après dénommée lesquels nous
ont déclaré que Hier — à onze
heures du soir — est décédée — en cette commune en la demeure
Marie Chères Nélis, ménagère, âgée de soixante cinq ans,
domiciliée à Hammesche l'ni le vingt huit avril mil huit
cent quarante quatre, fille de Pierre Joseph Nélis et de Agnes
Catherine Gossiaux, son époux, décédés; épouse de premier
comparant

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé
avec nous

H. Heurant L. Gossiaux

A. Baras.

Volume 7

Folio 96

Cauc 2

du Registre de population.